



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP**

Entrechaux, le **18 JAN. 2024**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Mercredi 31 janvier 2024 à 14h00

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Préparation du Comité Syndical du 14 février 2024

1. Projet de conventions avec les CEN PACA et RA pour la définition d'une stratégie de gestion globale des zones humides
2. Validation de l'Espace Ouvèze Concerté
3. Examen du programme d'action 2024 et définition du bénéfice (global/local)
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Problématique liée à la mise en demeure de remise en état du Rieufroid à Malaucène
6. Bilan du PAPI d'intention et construction du PAPI complet

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

